

A2 Maîtriser les espèces exogènes envahissantes

Objectif général visé

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Priorité

Finalité de l'objectif

- Réduire l'impact des espèces envahissantes exogènes sur les milieux naturels et espèces locales
- Restaurer les milieux dégradés par des espèces envahissantes exogènes

Actions liées

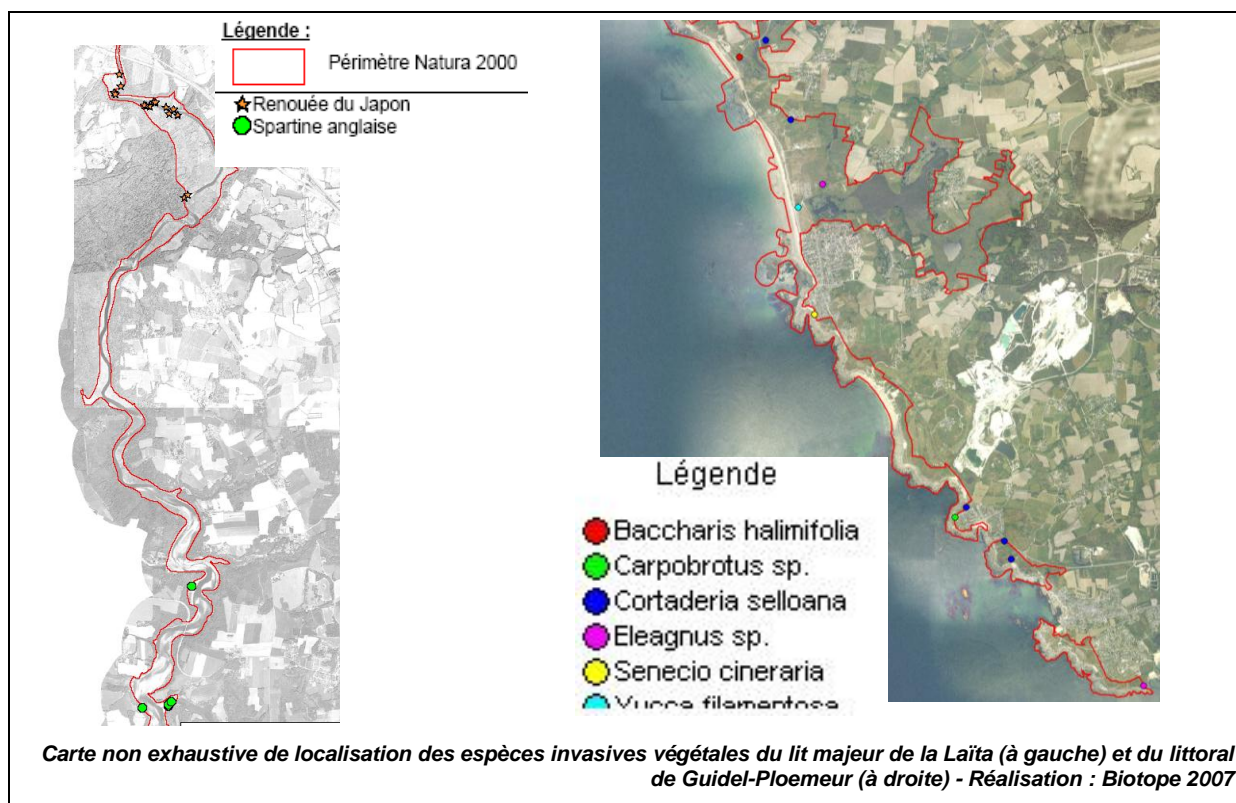
D2, E1, E2, B12

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Tous les habitats et espèces animales d'intérêt communautaire
- Plus particulièrement ceux situés le long des cours d'eau, canaux et étangs.

Secteur concerné

À préciser



Maîtres d'ouvrage potentiels	Autres partenaires potentiels	Financements potentiels
Propriétaires et gestionnaires dont SMEIL, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29,	Associations, Entreprises privées, professionnels de l'horticulture	Mesures agro-environnementales (MAE), Contrats Natura 2000, MEEDDM (Fond de gestion des milieux naturels : FGMM), Collectivités locales et territoriales

Coût total estimé

Variable, selon devis. Au minimum 2 700 €.

Enjeux et problématiques

Les espèces exotiques sont très à la mode dans les jardins et les espaces verts. Cependant, certaines espèces « sortent » des jardins pour aller coloniser les espaces naturels induisant un problème de compétition avec les espèces locales. Il en est de même pour les espèces animales utilisées comme animaux de compagnie ou introduites pour l'élevage.

Ces espèces végétales non indigènes plantées dans les jardins et les espèces animales exogènes introduites dans la nature, peuvent concurrencer les espèces locales jusqu'à un déséquilibre de l'écosystème.

➤ **Introduction et développement d'espèces végétales exogènes envahissantes**

Des espèces comme le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renouée du Japon, la spartine anglaise ont été observées à plusieurs endroits sur le site. Les populations semblent restreintes, mais ont une capacité d'expansion importante. Elles doivent donc être surveillées et maîtrisées.

➤ **Introduction et développement d'espèces animales exogènes envahissantes**

Plusieurs espèces animales non locales ont été observées et recensées sur le site. Il s'agit notamment de ragondins, rats musqués, visons d'Amérique, tortues de Floride et grenouilles rieuses.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles**

Des campagnes de piégeage par cage-pièges non tuantes sont mises en place par la Fédération de Chasse du Morbihan pour limiter les populations de trois espèces classées nuisibles : le ragondin, le rat musqué et le vison d'Amérique. Des tortues de Floride ont déjà été piégées sur le site. Ces campagnes devront être pérennisées quant aux espèces déjà piégées et développées afin de cibler les autres espèces nuisibles et/ou invasives présentes sur le site selon des modalités adaptées.

2. Mesures proposées

Le site pourrait devenir un lieu d'expérimentation à grande échelle de techniques de lutte contre la renouée du Japon et la spartine anglaise.

➤ **2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes**

- **Détermination des espèces végétales envahissantes** présentes sur le site, à réaliser en période favorable à leur identification
- **Localisation précise et cartographie** des secteurs concernés

➤ **2.2 Réseau d'échange d'expérience**

- **Recenser et suivre les expérimentations** menées sur les autres sites Natura 2000 et les autres espaces naturels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient sur cette problématique, participer, alimenter les réseaux d'échange d'expériences régionaux et nationaux et rediffuser localement l'information sur les techniques de lutte.

➤ **2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes**

- **Définir un protocole d'élimination** des espèces végétales envahissantes telle que le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renouée du Japon, la spartine anglaise
- **Mettre en œuvre les protocoles** d'élimination des pieds d'espèces invasives

➤ **2.4 Sensibiliser les fournisseurs (jardinerie) aux dangers des espèces envahissantes**

- Mettre en place d'une charte pour les professionnels de l'horticulture

Calendrier prévisionnel

Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles	X	X	X	X	X	X
2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes	X				X	
2.2 Participer au réseau d'échange d'expérience	X	X	X	X	X	X
2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes	X	X	X	X	X	X
2.4 Sensibiliser les fournisseurs	X	X				

Coûts estimatifs et code action PDRH	
Mesure	Estimation
1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles	Variable selon les protocoles et les espèces. Pris en charge par la FDC56
2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes	3 jours de naturaliste (2j de terrain et 1j de cartographie), à 450 €/j par session : total = 2 700 €
2.2 Participation au réseau d'expérience	Temps passé sur l'action par la chargée de mission.
2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes (A32320 P & R)	Selon devis : le coût est variable, car plusieurs stations sont observées, de tailles diverses, concernant plusieurs espèces, nécessitant des protocoles différents
2.4 Sensibiliser les fournisseurs	Temps passé sur l'action par la chargée de mission.

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif	
Mesure	Indicateurs
1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles	Rapport annuel des campagnes de piégeage
2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes	Rendu de la cartographie
2.2 Participer aux réseaux d'échange d'expérience	Compte rendu de réunion
2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes	Factures des travaux ou compte-rendu des opérations d'enlèvement
2.4 Sensibiliser les fournisseurs	Signature de charte d'engagement
Objectif	Diminution des stations de plantes envahissantes